



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 03 janvier 2024

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : procéder ou faire procéder sur les communes du département du Var à la capture, l'enlèvement et la détention à but scientifique de spécimens - individus morts – de Tortue d'Hermann - Testudo hermanni (Gmelin, 1789) pour les années 2024 à 2028 inclus.	
Demandeur : Jean-Baptiste FOURVEL - chargé de recherche au CNRS	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe = dossier de demande	
Contexte	
Les approches archéologiques, paléontologiques et taphonomiques visant à comprendre les modalités de subsistance des communautés humaines passées (Homo neandertalensis et Homo sapiens) nécessitent d'effectuer des comparatifs par rapport aux restes osseux chéloniens (carapaces fracturées et brûlées) et espèces similaires actuelles. Les spécimens - individus morts – de tortue d'Hermann permettront ce comparatif. La Tortue d'Hermann est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire régional. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette détention et utilisation de spécimens à des fins de recherche.	
Objectif(s)	
La finalité de l'opération : études scientifiques.	
Avis	
Protocole établi avec la station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux (SOPTOM) à Carnoules	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 08 janvier 2024	Fin de la consultation : 28 janvier 2024 inclus